

Notre association rassemble et soutient celles et ceux qui ont été ou sont encore, **victimes d'abus sexuels commis dans une relation d'autorité religieuse**, ainsi que des témoins, des personnes indignées par de tels actes.

Nous ne voulons plus jamais ça : Une Église protégeant son image et négligeant les victimes, n'assumant pas sa responsabilité dans les traumatismes de milliers d'enfants et d'adolescent-e-s, refusant d'informer les victimes et d'apporter sa contribution à leur reconstruction.

En tant que personne victime, vous avez des droits :

1. **Le droit de savoir** De savoir ce qui s'est passé. Qui était là et savait et n'a rien fait pour que les actes criminels s'arrêtent. Toute la lumière doit être apportée sur les faits, les circonstances, le contexte des abus commis.
2. **Le droit à la Justice** L'Église n'est pas au-dessus des lois. Les auteurs de ces crimes doivent être dénoncés à la justice, puis jugés et s'ils sont coupables, ils doivent être condamnés à une peine. Pour les actes aujourd'hui prescrits, nous invitons les victimes à s'adresser à la **CECAR** (commission neutre et indépendante de l'Église catholique) : www.cecar.ch.
3. **Le droit à la réparation** Toute victime a droit à une réparation. La justice des hommes en a toujours été consciente. Que l'Église ait mis tant d'années à l'accepter pour les cas de pédophilie est déjà scandaleux. Le fait que, mise sous pression, elle accorde aujourd'hui enfin réparation est un signe tangible qu'elle reconnaît sa responsabilité morale.
4. **La garantie de non répétition** La personne victime doit recevoir l'engagement de l'Église que l'auteur des abus ne pourra plus être en contact avec des mineurs.

Ne vous laissez pas réduire au silence, rejoignez-nous !

Confidentialité garantie

www.groupe-sapec.net

CCP 12-135848 - CH17 0900 0000 1213 5848 0

Notre association rassemble et soutient celles et ceux qui ont été ou sont encore, **victimes d'abus sexuels commis dans une relation d'autorité religieuse**, ainsi que des témoins, des personnes indignées par de tels actes.

Nous ne voulons plus jamais ça : Une Église protégeant son image et négligeant les victimes, n'assumant pas sa responsabilité dans les traumatismes de milliers d'enfants et d'adolescent-e-s, refusant d'informer les victimes et d'apporter sa contribution à leur reconstruction.

En tant que personne victime, vous avez des droits :

5. **Le droit de savoir** De savoir ce qui s'est passé. Qui était là et savait et n'a rien fait pour que les actes criminels s'arrêtent. Toute la lumière doit être apportée sur les faits, les circonstances, le contexte des abus commis.
6. **Le droit à la Justice** L'Église n'est pas au-dessus des lois. Les auteurs de ces crimes doivent être dénoncés à la justice, puis jugés et s'ils sont coupables, ils doivent être condamnés à une peine. Pour les actes aujourd'hui prescrits, nous invitons les victimes à s'adresser à la **CECAR** (commission neutre et indépendante de l'Église catholique) : www.cecar.ch.
7. **Le droit à la réparation** Toute victime a droit à une réparation. La justice des hommes en a toujours été consciente. Que l'Église ait mis tant d'années à l'accepter pour les cas de pédophilie est déjà scandaleux. Le fait que, mise sous pression, elle accorde aujourd'hui enfin réparation est un signe tangible qu'elle reconnaît sa responsabilité morale.
8. **La garantie de non répétition** La personne victime doit recevoir l'engagement de l'Eglise que l'auteur des abus ne pourra plus être en contact avec des mineurs.

Ne vous laissez pas réduire au silence, rejoignez-nous !

Confidentialité garantie

www.groupe-sapec.net

CCP 12-135848 - CH17 0900 0000 1213 5848 0